



Dix ans de prison pour avoir tué son amie



Les proches d'Anissa n'ont pas obtenu d'aveux. Cette jeune femme de 17 ans avait été découverte morte à Paray-Vieille-Poste, le 16 décembre 2006 au domicile de son compagnon André, 36 ans aujourd'hui. Les experts et médecins n'ont pas laissé planer de doutes sur les causes de sa mort : des coups.

André, déjà condamné à de multiples reprises par le passé pour des violences sur ses compagnes a écopé hier de dix ans de prison aux assises de l'Essonne. Lui qui n'avait passé que deux jours en garde à vue depuis les faits a donc été écroué pour purger une longue peine.

Les proches de la victime « soulagés » selon l'avocat

« Les proches d'Anissa sont soulagés, ils attendaient ce procès depuis si longtemps », souffle Me François Friquet, l'avocat de la partie civile. En matinée, l'avocat général avait requis douze ans de réclusion à l'encontre d'André qualifié de « manipulateur » par les témoins et les médecins. « Même s'il n'a pas commis d'autres faits depuis la mort d'Anissa, à mon sens, donner une peine inférieure à douze ans revient à nier l'horreur subie par Anissa », avait estimé l'avocat général. De nombreux témoignages ont attesté des violences infligées à cette jeune fille qui restait sous le joug de son bourreau pour protéger ses parents qu'André avait menacé de mort si elle le quittait.



PUBLICITÉ

inRead invented by Teads

Essonne

Bon de réduction

Codes promo Zalando

Codes promo Boulanger

Codes promo Conforama

